

Rapport du commissaire au développement durable : le gouvernement doit montrer l'exemple

Montréal, le 31 mars 2011 - Le Regroupement des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ) tient à féliciter le commissaire au développement durable, Jean Cinq-Mars, pour la rigueur manifestée dans son rapport déposé hier au Vérificateur général.

Le RNCREQ souligne certaines recommandations du commissaire qui méritent d'être rapidement prises en compte par l'administration publique :

- *Le principe de précaution doit être appliqué lorsque toutes les réponses ne sont pas disponibles (1.15);*
- *La prise en considération de la capacité de support des écosystèmes est essentielle pour la protection de l'environnement (1.20) et dans la délivrance des certificats d'autorisation, puisque cela peut avoir une incidence majeure sur le milieu de vie des citoyens (1.21);*
- *Il est primordial, comme le prévoit la Loi sur la qualité de l'environnement, qu'un citoyen ait le droit d'obtenir tous les renseignements disponibles sur la présence d'un contaminant dans l'environnement (1.32).*

Toutes ces recommandations, et bien d'autres, lancent un message clair au gouvernement du Québec : il doit faire preuve d'exemplarité et mettre en pratique l'esprit et les principes de la Loi sur le développement durable dans ses orientations, sa législation et ses choix stratégiques de développement. La révision en cours de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme lui offre en ce sens l'opportunité de définir un nouveau partenariat entre les ministères concernés et l'ensemble des acteurs du milieu. Le RNCREQ et les conseils régionaux de l'environnement suivent d'ailleurs avec beaucoup d'intérêt cette révision étant donné le rôle stratégique de l'aménagement du territoire dans la protection de l'environnement, la réduction de la dépendance au pétrole, la lutte aux changements climatiques et la mise en œuvre du développement durable.

Le RNCREQ espère en outre que les recommandations du commissaire concernant les gaz de schiste, combinées à celles du BAPE, convaincront le gouvernement du Québec de mettre en pratique les principes de la Loi sur le développement durable pour guider l'ensemble de nos choix de société.

- 30 -

Source :

Anne-Marie Gagnon
Responsable des communications
514 861-7022 poste 24
514 651-8236 (cell.)